

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 novembre 2022

Délibération n°2022/272

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 54 Votants : 59 Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mme OGIER Karelle
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM  
SAINT ROMAIN DE SURIEU  
SALAISE SUR SANNE

SONNAY  
VERNIOZ

Mr CROS Michel  
M. MOUCHIROUD Robert  
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD  
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier  
M. LHERMET Claude  
Mr REY Jean-Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr MERCIER Serge pouvoir à Mme FAVRE-PETIT-MERMET Patricia - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France -

**ABSENTS** : Mr FLAMANT Yann – Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr GIRARD Gabriel – Mr DARBON Thierry – Mme ROBERJOT Véronique – Mr MERLIN Denis – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



**OBJET : Culture - convention d'aide cinématographique pour le cinéma le Grand Rex avec la SAS Roussillon Cinéma**

L'URFOL CINEMA porte depuis 2016 un projet de création d'un nouveau cinéma « Le Grand Rex » qui viendra remplacer le cinéma actuel « Le Rex ».

Le projet consiste en la transformation des anciens locaux de la cave coopérative vinicole des vignerons rhodaniens, 35 rue du Port Vieux au Péage de Roussillon en un complexe cinématographique de 5 salles proposant plus de 750 places.

Pour le financement de ce projet, l'URFOL s'est rapprochée de EBER CC afin d'obtenir une aide portant sur 4 objets :

- un portage foncier du terrain et des anciens bâtiments de la cave coopérative par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique ;
- une garantie des emprunts à hauteur de 1 800 000 € ;
- une subvention d'investissement de EBER CC de 1 200 000 € ;
- une subvention de fonctionnement annuelle de 40 000 € pendant 3 ans à compter de l'ouverture du cinéma « Le Grand Rex » prévue en 2024 ;

Le portage de ce projet est assuré par la création d'une société dédiée, SAS ROUSSILLON CINEMA, par actions simplifiées au capital de 410 000 €. Les deux uniques actionnaires sont la SASU URFOL CINEMA à 51 % et la caisse des Dépôts et Consignations à 49 %.

- 
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
  - Vu les statuts de la Communauté de communes,
  - Vu la délibération n°2019-161 du 29 mai 2019 relative à la mise à disposition d'un tènement par le biais d'un bail emphytéotique,
  - Vu la délibération n°2019-162 du 29 mai 2019 relative à l'apport en garantie de la Communauté de communes à hauteur de 50 % sur les deux prêts contractés par la SAS Roussillon Cinéma,
  - Vu la délibération n°2021-148 du 26 juillet 2021 relative à l'approbation de l'attribution d'une subvention d'investissement à l'URFOL Rhône Alpes pour la réalisation du cinéma le Grand



Rex, à la réduction de la durée du bail emphytéotique conclu avec la SAS Roussillon Cinéma, à l'approbation du principe d'une nouvelle garantie d'emprunt et enfin à l'approbation du principe de versement d'une subvention de fonctionnement,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer de nouveau sur l'attribution d'une subvention d'investissement à la SAS Roussillon et sur le versement d'une subvention de fonctionnement à cette même société,

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité de ses membres,**

**ACCORDE** à la société SAS ROUSSILLON CINEMA une subvention de fonctionnement de 40 000 € par an pour une durée de 3 ans à compter de la première année d'exploitation, prévue en 2024 dont les finalités et modalités de versement sont précisées dans le projet de convention ci-annexé ;

**ABROGE** pour partie la délibération n°2021-148 du 26 juillet 2021 dans son point portant attribution d'une subvention d'investissement de 1 200 000 € et d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € à l'URFOL Rhône Alpes

**ACCORDE** à la société, SAS ROUSSILLON CINEMA, une subvention d'investissement de 1 200 000 € pour la réalisation du cinéma « le Grand Rex », dont les finalités et modalités de versement sont précisées dans le projet de convention ci-annexé ;

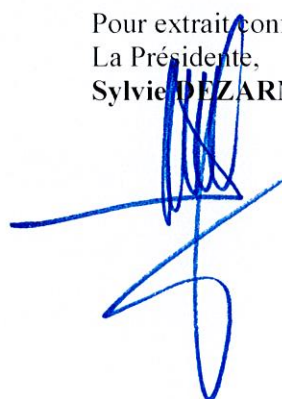
**AUTORISE** Madame la Présidente à signer le projet de convention ci-annexé entre la Communauté de communes EBER et la société SAS ROUSSILLON CINEMA en application des dispositions des articles L 2251-4 et R 1511-42 du code général des collectivités territoriales en faisant référence au règlement d'exemption du 17 juin 2014 ;

**DIT** que les aides versées par la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône le sont au titre du projet cinématographique porté par la société SAS ROUSSILLON CINEMA et décrit dans le projet de convention ci-joint ;

**AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**



Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le 29/11/2022



ID : 038-200085751-20221129-D\_2022\_272-DE